



**Direction générale adjointe
en charge de la Solidarité Territoriale**

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le
ID : 059-200041960-20240926-CC_2024_186-DE

S²LO

Enregistrement N°

11 AVR. 2024

Pour traitement :

Pour réponse :

Pour Info :

Monsieur Luc FOUTRY

Président

Communauté de communes Pévèle Carembault

141 rue nationale - BP 63

59710 PONT-A-MARCQ

Lille, le

08 AVR. 2024

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L.132-7 et L.132-11 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département les projets de révisions allégées N°1, 2 et 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bouvignies.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Christophe HERBIN
Directeur Territoires et Transitions